Réf. Farde e-Assemblées : 2661900

N° OJ : **99**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers.- Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 4e édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Evaluation des dossiers de candidature.- Rapport du comité d'avis.- Sélection et notification des projets lauréats.- Octroi des subsides.- Dépenses.- Dossier de référence 2025/1131.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 22 avril 2025 d'adopter le règlement du 4ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 22 avril 2025 (deadline le 26 mai 2025), avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant que conformément à l'article 4 du règlement de l'appel à projet : "tout porteur de projet doit consulter au minimum une fois l'équipe du CQD Héliport-Anvers avant l'introduction dudit projet (sous peine de non-éligibilité de ce dernier)" ;

Considérant que les 12 porteurs de projet ont rencontré la coordinatrice des projets socio-économiques du CQD et ont suivi des séances d'accompagnement avec celle-ci, leurs projets se sont vus être éligibles pour être évalués par le comité d'avis ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 2 juin 2025 afin d'évaluer les 12 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le comité d'avis considère que 10 propositions sur les 12 reçues répondent aux objectifs prévus au règlement et sont sélectionnés, représentant un subside total de 57.877,58 EUR, réparti comme suit :

- 22.291,58 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques :
• 5.265,56 EUR pour « Ateliers créatifs collectifs de sérigraphie » par Lucas Gicquel
• 2.900,00 EUR pour « Parents mais pas hors jeu » par Mohamed Rafa

• 4.500,00 EUR pour « Génération sport » par Mohamed Bayloul
• 5.420,02 EUR pour « Urban North » par Hicham Ayoute
• 4.206,00 EUR pour « L'atelier terre happy » par Oumayma El Moukhtari.

- 35.586,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :
• 5.700,00 EUR pour « Aquarela » par l'asbl Espace Tous (n° entreprise 880.252.729)
• 8.000,00 EUR pour « ArtiZup » par l'asbl Groot Eiland (n° entreprise 430.686.037)
• 7.100,00 EUR pour « Pedal'Nord » par l'asbl Bien ou bien (n° entreprise 696.785.840)
• 6.786,00 EUR pour « I Move Sport » par l'asbl I MovE (n° entreprise 1004.101.042)
• 8.000,00 EUR pour « Maxi Paniers - La Suite! » par l'asbl La ferme du parc Maximilien (n° entreprise 446.485.159).

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2025;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Le principe d'accorder un subside de 57.877,58 EUR aux lauréats du 4ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers », est adopté.

Article 2 : La liste des subsides nominatifs du budget 2025, pour les avances de 80% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :

- Article 93022/33101:
• Lucas Gicquel : 4.212,45 EUR
• Mohamed Rafa : 2.320,00 EUR
• Mohamed Bayloul : 3.600,00 EUR
• Hicham Ayoute : 4.336,02 EUR
• Oumayma El Moukhtari : 3.364,80 EUR

- Article 93022/33202:
• asbl Espace Tous (n° entreprise 880.252.729) : 4.560,00 EUR
• asbl Groot Eiland (n° entreprise 430.686.037) : 6.400,00 EUR
• asbl Bien ou bien (n° entreprise 696.785.840) : 5.680,00 EUR
• asbl I MovE (n° entreprise 1004.101.042) : 5.428,80 EUR
• asbl La Ferme du Parc Maximilien (n° entreprise 446.485.159) : 6.400,00 EUR

Article 3 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :

Règlement de l'appel à projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

PV comité d'avis (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Tableau d'évaluation (BIL) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)